

ÉCOLE COMMUNALE DE VIROINVAL

INSCRIPTION SCOLAIRE 2021-2022

Pour la rentrée de septembre, les inscriptions se font uniquement sur rendez-vous à partir du 23 août 2021.

Informations?

Madame Valérie LEONARD, Directrice : 0478/79 24 42
direction.ecoles@viroinval.be



LE SAC PMC, DE LA QUALITÉ DU TRI, DÉPEND LA QUALITÉ DU RECYCLAGE - RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

Chaque bon geste de tri est important car les emballages des sacs bleus PMC sont triés par matière.

Ensuite, chacune de ces matières est traitée dans le centre de tri par filière de recyclage adéquate. Ainsi les bouteilles en plastique sont recyclées en de nouvelles bouteilles en plastique, fibres pour isolation... Les cartons à boissons, eux, se transforment en papier essuie-tout, papier cadeaux, ...

Saviez-vous que les canettes, conserves, ravers en aluminium, aérosols alimentaires et cosmétiques, capsules et couvercles en métal sont aussi les bienvenus dans le sac bleu PMC ?

Avec ces déchets, il est possible de faire de nouvelles canettes, des pièces en acier pour le secteur des transports (automobile et en commun), des éléments d'appareils électroménagers, des profils de fenêtres, des nouveaux emballages de manière générale et même des vélos !

Rappel des consignes de tri pour éviter le carton rouge ...

Dans les sacs bleus PMC, certains emballages sont refusés comme les **pochons de nourriture pour chats ou de jus et compotines pour enfants, emballages de boucherie en papier pour charcuterie** ou encore les papiers-cartons, mais aussi les **objets en plastique** (notamment les jouets). Ce sont des intrus qui viennent perturber la chaîne automatisée de tri et recyclage. Ils ne sont pas autorisés dans les PMC pour plusieurs raisons :

- Ce ne sont pas des emballages tout simplement ;
- Ils ne sont pas considérés comme des emballages PMC (= emballages ménagers en Plastique, emballages ménagers Métalliques et Cartons à boissons) ;
- Ce sont des emballages mais ils sont constitués de deux types de matières inséparables (par exemple du plastique et de l'aluminium). Les emballages non correctement vidés, sacs en plastique remplis et fermés de déchets résiduels (ordures ménagères) dans un sac PMC ou encore les bidons accrochés à l'extérieur des sacs constituent aussi des mauvais gestes de tri. Ils perturbent aussi la chaîne de tri et recyclage. Pourtant, ils sont faciles à éviter !

Si votre sac n'est pas collecté, c'est certainement pour une de ces raisons. Un autocollant de refus y est apposé par le personnel de collecte. Cela signifie qu'il comprend une erreur de tri. Une fois cette dernière identifiée et corrigée, représentez votre sac lors de la prochaine collecte.

Pour plus d'infos sur les dates de collecte, téléchargez l'appli Recycle ! Si vous souhaitez en savoir davantage sur le tri, rendez-vous sur www.bep-environnement.be et trionsmieux.be

Un problème lié à la collecte de vos déchets ménagers, organiques, PMC ou cartons ? Rendez-vous sur le site du BEP Environnement qui se fera un plaisir de vous informer :

<https://www.bep-environnement.be/reclamations/>

INTERDICTION LIÉE À L'USAGE NOCTURNE DES TONDEUSES À GAZON AUTOMATISÉES

La commune de Viroinval agit pour éviter le massacre des hérissons grâce à un nouveau règlement interdisant l'usage nocturne des tondeuses à gazon automatisées.

Depuis le 04 août 2021, un nouveau règlement, adopté par le Conseil communal, est entré en vigueur sur tout le territoire de la commune concernant la protection animale contre les risques liés à l'usage nocturne des tondeuses à gazon automatisées.

Il est maintenant interdit, sauf autorisation particulière du Bourgmestre, **de faire usage d'une tondeuse à gazon automatisée à tout endroit susceptible de constituer un habitat ou un milieu de vie pour le hérisson, durant une période précise, de deux heures avant le coucher du soleil à deux heures après le lever du soleil.**

Aussi, avant toute utilisation d'une tondeuse automatisée, le fil ou câble périphérique permettant de délimiter le périmètre de tonte devra être installé en retrait et à une distance raisonnable des arbustes, buissons ou haies du jardin susceptibles d'abriter un hérisson, empêchant ainsi les tondeuses de passer sous les frondaisons.

Le non-respect de l'interdiction sera passible d'une amende administrative qui s'élève à 247,89 euros au maximum, conformément à l'article L.1122-33 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Retrouvez le règlement complet sur le site internet communal www.viroinval.be

OLLOY - CARRIERE FRIMOYE - PROCÉDURE DE CONCESSION DE TRAVAUX

Le Conseil communal en séance le 28 juin dernier a décidé de lancer une procédure de concession de travaux visant à déléguer l'exploitation de la carrière Frimoye à 5670 Olloy-sur-Viroin.

Le cahier des charges régissant cette mise en concession est disponible sur le www.viroinval.be. **Si vous êtes intéressé, les offres doivent nous parvenir au plus tard pour le 16 septembre 2021 à 11h30.**

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le Directeur financier via le 060/31.00.26 ou via laurent.deltour@viroinval.be

GRAND NETTOYAGE DE BE WAPP 2021

Les 23, 24, 25 et 26 septembre 2021 aura lieu la 7e édition du Grand Nettoyage de Be WaPP.

Comme chaque année, toutes les inscriptions se font via le site internet <https://www.bewapp.be/je-passe-a-laction/grand-nettoyage-de-be-wapp/>.

Les participants sont invités à former des équipes, à indiquer leur parcours sur une carte et à commander leur matériel.

Les inscriptions officielles au Grand Nettoyage de Be WaPP se font jusqu'au 13 septembre 2021 à minuit.

N° 1254 - AOUT 2021

VENTE DE FÛTS COMPOSTEURS

Le Collège communal, en séance du 31 mai 2021, a décidé de vendre les derniers fûts composteurs de l'Administration Communale au prix de 60€/l'unité.

Il reste actuellement 6 unités disponibles dans le stock.

Attention, les premiers arrivés seront les premiers servis.

Intéressé ? Contactez le service communal des travaux afin de connaître toutes les modalités pratiques via le 060/37.00.60 (du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00)



CANISITES ET DISTRIBUTEURS DE SACS À VIROINVAL

Comme tout le monde le sait, à Viroinval, une propreté insuffisante liée à vos chiens dans la zone urbanisée ainsi que dans les parcs et dans les cimetières peut mener à des amendes de 40 à 350 euros. Il est en effet interdit aux propriétaires de chiens et à toute personne ayant ceux-ci sous leur garde, de les laisser souiller de leurs déjections ou de leurs urines les façades, trottoirs, soubassements ou seuils d'immeubles longeant la voie publique, les pelouses et chemins aménagés à l'intérieur des parcs et places publiques, les mobiliers urbains ou privés ainsi que les véhicules de quelque type qu'ils soient. Toute personne, propriétaire d'un chien ou ayant celui-ci sous sa garde, est tenue, en cas de déjections de l'animal, de ramasser celles-ci en les plaçant dans le sac récolteur et de nettoyer l'endroit souillé sur le champ.

Des espaces sanitaires et des distributeurs de sachets récolteurs sont spécialement aménagés pour les chiens aux endroits suivants :

Canisites: Dans le parc de Nismes, près du kiosque, entre la passerelle de l'ancienne piscine et les anciens WC, au pont des Huit Dindons, sur le chemin vers le cimetière et à l'entrée du parc coté parking motor-home.

Distributeurs de sacs :

Nismes - Place Châtillon

Olloy - Près du parking de l'église

Vierves - A l'entrée parc côté place

Mazée - Place du Bucq Oignies - Près de l'église

N'hésitez pas à nous contacter si les distributeurs sont vides.

ESPACE PUBLIC NUMERIQUE - EPN

L'Espace Public Numérique, dit EPN, est un lieu ouvert à tous les citoyens. Il offre un accès à l'informatique, à internet et à la culture numérique sous une forme conviviale, coopérative et responsable.

L'EPN est composé de 6 ordinateurs, d'une imprimante, de lecteurs de carte d'identité, et d'une connexion internet.

Un animateur est présent lors des permanences afin de vous accompagner dans vos difficultés informatiques.

OÙ ? Au Centre Administratif, Parc Communal, 1 - 5670 NISMES

QUAND ? La permanence est ouverte :

- Le lundi de 08h30 à 13h00

- Le mercredi de 08h30 à 13h00 et de 13h30 à 16h00

- Le vendredi de 08h30 à 13h00

Aide aux documents administratifs

L'animateur de l'EPN peut vous accompagner dans l'impression de différents documents administratifs (composition de ménage, historique de domiciliation, certificat de vaccination COVID, ...).

Services

Accès à internet: Pour vos recherches personnelles, pour suivre vos cours à distance, pour consulter vos documents en ligne, ...

Atelier de recherche emploi:

- Les mercredis et vendredis matin

- Aide pour la recherche d'emploi sur internet

- Aide pour la création et/ou la gestion d'une boîte mail

- Aide à la rédaction de CV et lettre de motivation, ...

Plus d'informations et prise de RDV: 060/30.36.54

RÉOUVERTURE DU « POINT PENSION » À PARTIR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021

Le « Point pension » qui avait lieu chaque 4ème jeudi du mois au Centre Administratif à 5670 NISMES reprendra en toute sécurité à partir du jeudi 23 septembre 2021.

NOUVEAUTÉ : Le « Point pension » se fera **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** afin de vous éviter d'une part, de devoir patienter et d'autre part, de permettre à l'expert pension, de préparer votre dossier.

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

A partir du 23 août 2021, il sera possible de réserver les premiers rendez-vous. Pour cela, nous vous invitons à former le numéro spécial « pensions » **1765**

Votre interlocuteur vous demandera la raison de votre visite afin de déterminer si cela peut éventuellement être réglé par téléphone et vous évitez ainsi un déplacement inutile.

Si le rendez-vous est nécessaire, l'agent du service Pensions fixera avec vous le rendez-vous selon les disponibilités.

UNE QUESTION SUR VOTRE PENSION ?

En cas de question concernant votre pension, ayez le réflexe d'aller jeter un œil sur mypension.be vous y trouverez toute une série d'informations utiles (la date de votre pension, l'estimation du montant, les paiements, ..)

VOUS N'AVEZ PAS ACCES A mypension.be OU VOUS N'Y TROUVEZ PAS LA RÉPONSE À VOTRE QUESTION ?

Appelez le numéro spécial « pensions » **1765**. Les experts répondront à toutes vos questions.

VOUS PRÉFÉREZ RENCONTRER QUELQU'UN ?

Prenez rendez-vous via le 1765

Permanences organisées le 4ème jeudi du mois de 13H30 à 15H30 au Centre Administratif, Parc Communal, 1 - 5670 NISMES

MOBILESEM
0800 / 15 230
Numéro gratuit

VOTRE PARTENAIRE MOBILITÉ ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE

**BESOIN DE VOUS DÉPLACER ?
MOBILESEM PEUT VOUS AIDER**

MOBILESEM RECHERCHE DES CHAUFFEURS VOLONTAIRES

RAMASSAGE DES PMC SUR TOUTE L'ENTITÉ :

LES 17 & 31 AOUT 2021 L

ES 14 & 28 SEPTEMBRE 2021